

Orientation 2 Soutenir le développement durable des activités maritimes

Orientation 2 Soutenir le développement durable des activités maritimes

AMA ? Mesure n°6 : Améliorer la qualité environnementale des ports

L'EPPN établit un partenariat avec les gestionnaires des ports de pêche, commerce ou plaisance situés en AMA afin de renforcer ou faire émerger les initiatives d'amélioration de la qualité environnementale des ports (type démarche « Ports propres », en collaboration avec la Région PACA). Il s'associe aux démarches en projets ou en cours et favorise le développement des équipements et services contribuant à une réduction de l'impact environnemental des ports.

Mesures Partenariales en Coeur associées :

Renforcer et accélérer l'amélioration de la qualité environnementale des ports.

Rôle de l'Établissement public	Principaux partenaires associés
Participe et soutient les actions engagées. Apporte son expertise scientifique et technique. Sensibilise les usagers.	MPM, CG13, Région État Professionnels et Sociétés nautiques
Mesure s'appliquant dans les espaces à vocation d'accueil et d'organisation de la fréquentation	

page 136

Référence ID de l'article : #1685

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-18 14:34